

# Résolution sur l'augmentation des droits norvégiens frappant les produits agricoles

2013/2547(RSP) - 04/07/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution déposée par la commission du commerce international, sur l'augmentation des droits norvégiens frappant les produits agricoles.

Le Parlement **déplore les mesures récemment imposées par le gouvernement norvégien**, qu'il considère comme protectionnistes et prohibitives pour les échanges, et en infraction avec la lettre et l'esprit de l'accord bilatéral entre l'Union européenne et la Norvège concernant l'octroi de préférences commerciales supplémentaires pour des produits agricoles. Il presse le gouvernement et le parlement norvégiens de **retirer ces mesures**.

Les députés rappellent que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les exportateurs européens de certains fromages et de viande d'agneau et de bœuf sont confrontés à des droits ad valorem de, respectivement, 277%, 429% et 344% sur le marché norvégien; cette mesure a été précédée de l'imposition d'un nouveau droit d'importation de 72% frappant les hortensias. Ils soulignent que ces mesures ont été proposées par le gouvernement norvégien **sans aucune consultation préalable de ses homologues de l'Union européenne**. Ils s'interrogent sur la logique économique qui sous-tend ces mesures, lesquelles pourraient avoir pour effet de faire reculer le commerce et demandent à la Commission **d'évaluer les conséquences, potentiellement négatives**, de cette augmentation des droits sur les exportateurs et les agriculteurs de l'Union.

Le Parlement invite la Commission à **poursuivre les négociations avec les autorités norvégiennes pour œuvrer à une solution mutuellement satisfaisante** et à proposer d'autres actions en cas d'absence de coopération, en vue d'obtenir le retrait de ces mesures. La Commission est invitée à préciser les mesures qu'elle envisage de prendre si les autorités norvégiennes refusent de faire marche arrière, en particulier celles destinées à sauvegarder les emplois et la production du secteur agricole de l'Union, le cas échéant.